

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE DE NGAN-HA

SECRETARIAT GENERAL

BP : 730 Ngaoundéré



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAN-HA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

PO BOX : 730 Ngaoundéré

DECISION MUNICIPALE N° 03 /DM/C.NGAN-HA/SG/2026 DU 10 JUIN 2026
PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES RELATIVES A
L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AONO/C.NGANHA/CIPM/2026 DU
09 AVRIL 2026 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE
DEUX SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DANS LA
COMMUNE DE NGAN-HA (LOT 1 et LOT 2) « En procédure d'urgence »

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGAN-HA,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu l'Arrêté N°020/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu l'Arrêté N°000017/A/MINDDEVEL du 03/03/2020 constatant l'élection de Monsieur AWALOU Mohamadou en qualité de Maire de la Commune de Ngan'ha et de ses Adjoints ;

Vu la Décision N° 000119/CAB/MINMAP du 26 mars 2024 portant désignation des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la Décision Municipale N°03/DM/C.NGAN'HA/SG/2024 du 23/02/2026 portant modification de la composition de la commission interne de passation des marchés auprès de la Commune de Ngan-Ha ;

Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la Circulaire n°000001879 /C/MINFI du 31 décembre 2025 relatives à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution des Budgets des Collectivité Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2026 ;

Considérant les dispositions budgétaires de la Commune de Ngan-Ha pour l'Exercice 2026,

DECIDE :

Article 1^{er} : Les lettres-commandes relatives à L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AONO/C.NGANHA/CIPM/2026 DU 09 AVRIL 2026 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES (LOT 1 et LOT 2) « En procédure d'urgence » , dans la Commune de Ngan-Ha, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua sous financement BIP, MINEDUB 2026 sont attribuées comme suit :

N°	PROJETS ET LOCALITE	ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC (F CFA)	DELAI D'EXECUTION
1.	Construction d'un /bloc de deux salles de classe à l'école publique de Ndigou Hamadjoda dans la Commune de Ngan-Ha (Lot 1)	GROUPMENT ETS. MHD ET ETS SIDIKI ABOUBAKAR BP. NGAOUNDERE TEL : 695 66 58 15/ 651 50 01 90	19 000 000	04 mois
2.	Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique de Vack dans la Commune de Ngan-Ha (Lot 2)	ETS. ABDOURAMAN BP. 322 NGAOUNDERE TEL : 699 00 06 22 / 676 04 00 51	19 000 000	04 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ngan-Ha, le **10. JUIN 2026**



LE MAIRE
(AUTORITE CONTRACTANTE)

Ampliations:

- ARMP/AD/NDERE;
- DDMAP/Vina;
- PRESIDENT CIPM/ NGAN'HA;
- INTERESSE;
- DOSSIER PROJET;
- AFFICHAGE;
- CHRONO/ARCHIVES.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE DE NGAN-HA

SECRETARIAT GENERAL

BP : 730 Ngaoundéré



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAN-HA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

PO BOX : 730 Ngaoundéré

COMMUNIQUE

PORTANT PUBLICATION DE RESULTAT DES ATTRIBUTIONS DES LETTRES-COMMANDES OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AONO/C.NGANHA/CIPM/2026 DU 09 AVRIL 2026 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DANS LA COMMUNE DE NGAN-HA (LOT 1 et LOT 2) « En procédure d'urgence »

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGAN-HA, Autorité contractante communique :
Les entreprises suivantes sont retenues comme attributaires des lettres- Commandes relatives aux travaux de : **CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES (LOT 1 et LOT 2) « En procédure d'urgence »**, dans la Commune de Ngan-Ha, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua :

N°	Maître d'Ouvrage	Désignation du projet	Entreprise	Montant TTC en FCFA lu lors du dépouillement	Montant TTC en FCFA corrigé	Délai d'exécution	Observation
1.	Maire de la Commune de Ngan-ha	Lot 1 : CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A l'E.P de NDIGOU HAMADJODA	GROUPMENT ETS. MHD ET ETS SIDIKI ABOUBAKAR BP. NGAOUNDERE TEL : 695 66 58 15/ 651 50 01 90	19 000 000	19 000 000	04 MOIS	Attributaire
2.	Maire de la Commune de Ngan-ha	Lot 2 : CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A l'E.P de VACK	ETS. ABDOURAMAN BP. 322 NGAOUNDERE TEL : 699 00 06 22 / 676 04 00 51	19 000 000	19 000 000	04 MOIS	Attributaire

Les mandataires de ces entreprises sont invités à se présenter dès diffusion du présent communiqué et au plus tard dans les sept (07) jours suivants, à la Commune de Ngan-Ha, en vue de la souscription du projet de lettre commande. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.

Ampliations :

- Préfet Vina(ATCR)
- DDMAP VINA
- ARMP/AD/NDERE (pour publication)
- CIPM NGAN-HA
- AFFICHAGE
- Archives/Chrono

Ngan-ha le _____
Le Maire
(Autorité Contractante)